CENTRE DE FOIRES







MANUEL DE L'EXPOSANT



ExpoCité | Ville de Québec

Version : septembre 2026

Table des matières

1. Information générale sur l'événement 4
1.1 Présentation et description de l'événement
1.2 Promoteur de l'événement
1.3 Équipe et coordonnées
1.4 Horaire de l'événement
1.5 Admission

2. Arrivée sur le site 5
2.1 Lieu de l'événement et accès au stationnement des exposants
2.2 Stationnement
2.3 Horaire d'arrivée au débarcadère
2.4 Accréditations

3. Montage et démontage 6
3.1 Horaire de montage
3.2 Horaire de démontage
3.3 Montage
3.4 Livraison
3.5 Accès pour pièces lourdes ou hors gabarit
3.6 Réglementation
3.7 Démontage

4. Services exclusifs au Centre de foires 9
4.1 Manutention
4.2 Espaces d'entreposage
4.3 Accrochage aux murs et aux plafonds
4.4 Électricité
4.5 Alimentation en eau, drainage et gaz naturel
4.6 Alliance internationale des employés de scène, de théâtre, techniciens de l'image, artistes et métiers connexes des États-Unis, ses territoires et du Canada (IATSE)
4.7 Services alimentaires
4.8 Téléphonie et Internet

5. Sécurité 12

6. Premiers soins 12

7. Assurances 12

8. Renseignements importants et réglementation 13
8.1 Service de prévention des incendies
8.2 Entretien ménager
8.3 Adhésifs autorisés
8.4 Véhicules motorisés en démonstration
8.5 Ballons et confettis
8.6 Pyrotechnie - présence de fumée
8.7 Échantillons alimentaires
8.8 Alcool – permis
8.9 Distribution d'autocollants
8.10 Commandites, promotion et médias
8.11 Concours
8.12 Tabac et vapotage
8.13 Enfants
8.14 Animaux
8.15 Bonne conduite

9. Information générale 16
9.1 Restauration

1.

Information générale sur l'événement

1.1 Présentation et description de l'événement

1.2 Promoteur de l'événement

1.3 Horaire de l'événement

1.4 Équipe et coordonnées

1.5 Admission

2.
Arrivée sur le site

2.1 Lieu de l'événement et accès au stationnement des exposants

Centre de foires d'ExpoCité
2005, rue de l'Exposition
Québec (Québec) G1L 0B7

- Aller en direction nord-est sur Autoroute 40 E/Autoroute 73 N
- Prendre la sortie 313 pour rejoindre Autoroute 973 S/QC-175 S en direction de Québec/Centre-Ville
- Prendre la sortie 5 vers rue Soumande
- Prendre rue Soumande en direction de rue de l'Exposition à La Cité-Limoilou
- Continuer sur rue Hubert
- Tourner à droite sur rue Soumande
- Tourner à droite sur rue de l'Exposition
- Tourner à droite à l'entrée des exposants
  (pour les véhicules hors gabarit, veuillez utiliser la deuxième entrée, soit la porte 4)

2.2 Stationnement

Coûts par jour :

- 17 $ par automobile
- 30 $ pour un autobus

Les stationnements P9 et P10 sont réservés aux exposants et ne sont pas ouverts au grand public.

Voir la section plan du salon pour situer ces espaces.

Procédures pour remorques :

Afin de faciliter la libre circulation autour du Centre de foires, les remorques ne sont pas autorisées à demeurer dans le stationnement entourant le bâtiment pendant les heures d'ouverture de l'événement (voir la section 4.2 pour vos besoins d'entreposage de remorque, le cas échéant).

2.3 Horaire d'arrivée au débarcadère

2.4 Accréditations

3.
Montage et démontage

Tous les exposants doivent se conformer et respecter les heures convenues pour le montage et le démontage des kiosques. Tout exposant s'installant ou livrant du matériel sans permission dans l'établissement en dehors des heures confirmées s'expose à un refus d'accès au site, une expulsion ou encore des frais d'entreposage et de main-d'œuvre.

3.1 Horaire de montage

_____

_____

_____

_____

_____

Portes et débarcadères accessibles :

_____

_____

_____

3.2 Horaire de démontage

_____

_____

_____

_____

_____

Portes et débarcadères accessibles :

_____

_____

_____

Il est interdit d'utiliser le lobby ou d'autres portes que celles attitrées pour le montage et démontage.

3.3 Montage

Chaque exposant est responsable de planifier la manutention requise pour son matériel (incluant le transport jusqu'à l'emplacement de son kiosque si le transport est assuré par un transporteur externe) et/ou de remplir les bons de commandes nécessaires, le cas échéant. Tout matériel laissé au débarcadère sera entreposé aux frais de l'exposant.

Dans le cas où des appareils de levage sont nécessaires au transport du matériel, il est obligatoire de commander les services avec le fournisseur exclusif du Centre de foires. En tout temps, les exposants et transporteurs doivent respecter la réglementation relative à la manutention.

Voir la section 4.1 Manutention pour plus de détails.

3.4 Livraison

ExpoCité ne peut accepter de livraisons ni d'entreposage avant les dates prévues de montage à moins d'une entente préétablie.

Chaque exposant est responsable du matériel qu'il fait livrer au Centre de foires.

Information importante à mentionner sur votre envoi :

Expéditeur	Destinataire
Nom de l'expéditeur	*Centre de foires - ExpoCité*
Adresse	*2005, rue de l'Exposition*
Téléphone	*Québec (Québec) G1L 0B7*
Nombre de boîtes	
Transporteur et no. de téléphone	*Entrée arrière (débarcadère)*
	Nom de la compagnie exposante
	Nom de l'événement - Numéro de kiosque
	Personne responsable et no. de téléphone

! Tout exposant qui expédie son matériel directement au Centre de foires de Québec, par un transporteur ou par un service de messagerie, comprend que son matériel sera automatiquement manutentionné par le personnel d'ExpoCité et que des coûts, payables sur place, s'appliqueront.

3.5 Accès pour pièces lourdes ou hors gabarit

Aucun véhicule n'est autorisé à circuler à l'intérieur du bâtiment. Toutefois, le Centre de foires dispose de deux grandes portes (portes 7 et 22) situées aux extrémités opposées du bâtiment, dont les dimensions sont de 22 pi de largeur sur 16 pi de hauteur. Si vous prévoyez avoir besoin de ces accès, veuillez prendre une entente préalable en raison des particularités logistiques s'appliquant (des frais peuvent également s'appliquer).

! Le stationnement est interdit dans ces zones. Seuls le déchargement et le chargement sont autorisés, et tout contrevenant verra son véhicule remorqué.

3.6 Règlementation

- Pour des raisons de sécurité, aucune boisson alcoolisée ne sera tolérée durant les périodes de montage et démontage dans les salles.
- Pour des raisons de sécurité et de confort, il est interdit d'obstruer les couloirs, ascenseurs, foyers, halls, escaliers et accès aux issues de secours de l'immeuble, ni les utiliser à d'autres fins que celles prévues par le Centre de foires et par les autorités régissant la sécurité des édifices publics. Si vous envisagez des projets spéciaux, veuillez nous consulter afin de trouver la meilleure solution possible à vos besoins.

3.7 Démontage

Chaque exposant est responsable de démonter son kiosque en entier, incluant l'emballage et l'identification du matériel et des boîtes et de planifier la manutention requise pour son matériel et de remplir les bons de commandes nécessaires, le cas échéant. À la fin des heures prévues pour le démontage de l'exposition, tout matériel non récupéré d'un exposant sera automatiquement pris en charge par le transporteur officiel de l'événement ou d'ExpoCité et tous les frais engagés seront facturés à l'exposant sans autorisation préalable.

Voir la section 4.1 Manutention pour plus de détails.



4.
Services exclusifs au Centre de foires

Des experts à votre service

TRAITEUR ÉVÉNEMENTIEL LA CAGE

SOLOTECH

Les exposants s'engagent à respecter les droits consentis à diverses personnes ou compagnies concernant certains services offerts en exclusivité dans l'établissement.

4.1 Manutention

Seul le personnel d'ExpoCité peut effectuer la manutention des marchandises aux fins de réception, d'expédition et d'entreposage à l'intérieur du Centre de foires. Seuls les chariots élévateurs et appareils de levage appartenant à ExpoCité sont autorisés. Ils sont exclusivement opérés par son personnel.

Tout exposant qui se présente au quai de déchargement avec son matériel peut, s'il le désire, se manutentionner lui-même avec un chariot manuel qui sera mis à sa disposition par ExpoCité.

Ces services sont offerts sur notre plateforme de commande en ligne

4.2 Espaces d'entreposage

Des espaces d'entreposage (quantité limitée) peuvent être fournis selon les disponibilités à des fins d'emballage et de remisage temporaire de marchandises pendant la période de location.

Ces services sont offerts sur notre plateforme de commande en ligne

4.3 Accrochage aux murs et aux plafonds

Seul le personnel de Solotech, mandataire exclusif du Centre de foires de Québec, est autorisé à exécuter les manœuvres d'accrochage et de gréage aux structures du plafond du bâtiment. Toute méthode d'accrochage ainsi que les charges doivent être approuvées au préalable par ExpoCité.

Ces services sont offerts sur le site Web de Solotech

4.4 Électricité

Seul le personnel de Solotech, mandataire exclusif du Centre de foires de Québec, peut effectuer les manœuvres de branchements, débranchements et raccords pour tout besoin en électricité à l'intérieur du Centre de foires.

Ces services sont offerts sur le site Web de Solotech

4.5 Alimentation en eau, drainage et gaz naturel

Les salles A, B, C, D et E sont desservies par un réseau de conduites d'alimentation en eau, drainage et gaz naturel. Les branchements, débranchements et raccords sont chargés à l'exposant.

Ces services sont offerts sur le site Web de Solotech

4.6 Alliance internationale des employés de scène, de théâtre, techniciens de l'image, artistes et métiers connexes des États-Unis, ses territoires et du Canada (IATSE)

Prenez note qu'ExpoCité et ses installations événementielles sont régis conformément à l'accréditation en vigueur. Ainsi, cette convention collective s'applique aux employés qui effectuent les tâches de montage, répétition, représentation et démontage d'un spectacle, installation et opération de lampes de poursuite et des systèmes de son, représentation cinématographique et vidéo, enregistrement cinématographique et vidéo avec artistes ou comédiens et autres tâches de même nature.

Lorsqu'il s'agit d'une activité prévue dont la vocation principale est hors du domaine du spectacle, les équipements locatifs peuvent être montés et démontés par un maximum de deux (2) personnes à l'emploi des loueurs et opérés par une personne à l'emploi des loueurs quel que soit le nombre de compagnies sous-traitantes présentes. Toute personne supplémentaire requise pour effectuer le montage, le démontage ou l'opération des équipements doit être un employé fourni par le Syndicat.

Vous planifiez ce genre de besoin pour votre événement, veuillez communiquer avec votre technicien aux événements pour vous assurer de respecter les règles.

Consulter la convention

4.7 Services alimentaires

La Cage traiteur événementiel, partenaire en services alimentaires d'ExpoCité, **possède l'exclusivité de la vente et de la distribution de nourriture et de boissons** à l'intérieur du Centre de foires et du pavillon Guy-Lafleur.

Toute demande de services alimentaires peut être faite en communiquant au 418 691-7110, poste 2403 ou par courriel à expocite@cage.ca.

Voir le menu pour plus de détails

4.8 Téléphonie et Internet

Le numéro de téléphone d'ExpoCité ne peut pas être publié comme numéro officiel pour votre événement.

Pour les services de base en téléphonie et Internet, se rendre sur notre plateforme de commande en ligne.

ZAP Québec :
Nous offrons gratuitement une couverture de base dans les espaces publics du Centre de foires et du pavillon Guy-Lafleur pour les besoins personnels de vos visiteurs grâce à ZAP Québec.

Services Internet sur mesure et location de matériel informatique :
Vous désirez profiter au maximum des réseaux Internet haute vitesse sans fil ou filaire, créer des réseaux privés internes? Nous vous offrons des services Internet sur mesure.



À noter que l'usage de routeurs Wifi externes est strictement interdit.



Ces services sont offerts sur notre plateforme de commande en ligne

5.

Sécurité

Toute forme de sécurité, outre la sécurité générale de l'établissement, devra être assumée par le requérant ou le promoteur.

Les exposants conviennent qu'en aucun cas le personnel de l'établissement n'assurera la surveillance des biens exposés ou de tout autre bien que l'exposant, son personnel ou ses mandataires auront laissé sur les lieux. L'exposant assurera intégralement cette responsabilité en tout temps et à ses frais.

6.

Premiers soins

Afin de faire face efficacement à toute éventualité, le Centre de foires compte sur une infirmerie dotée de tous les équipements et accessoires nécessaires. Elle est située dans le secteur E. De plus, une civière et deux défibrillateurs cardiaques sont stratégiquement localisés en fonction des événements.

Tout le personnel de sécurité et d'opérations d'ExpoCité a reçu une formation de premiers soins.

Si vous souhaitez des services de premier répondant disponible en tout temps lors de votre événement, vous devez contracter avec un fournisseur reconnu.

7.

Assurances

L'exposant doit posséder ses propres assurances « responsabilité ». Une preuve d'assurance devra être fournie au promoteur à la signature du contrat de location d'espaces.

8.
Renseignements importants et réglementation

8.1 Service de prévention des incendies

Tous les kiosques doivent être conformes aux Exigences en prévention incendie applicables aux événements sur le site d'ExpoCité et tous les exposants sont responsables d'appliquer cette règlementation. Une tournée de vérification sera faite avant l'ouverture du salon et tout exposant contrevenant pourrait voir son kiosque fermé ou provoquer un retard dans l'ouverture du salon.

8.2 Entretien ménager

L'entretien à l'intérieur du kiosque est assuré par la compagnie mandatée par le promoteur. Pour toute demande, voici les coordonnées du fournisseur.

_____

_____

_____

8.3 Adhésifs autorisés

Afin de préserver, pour vous, la qualité de nos installations, seuls les adhésifs suivants seront acceptés dans le Centre de foires.

- Surfaces murales (béton et autres) :
  - 3M : Bandes pour cadres Command (MC) 17209-EF (blanc de préférence)
  - SCOTCH : Mastic de fixation amovible Scotch® 860S-ESF blanc, 2 oz
- Surfaces de plancher :
  - ECHOtape CL-W6033
  - 3M 6910
  - Uline S-21257

Lorsque jugé nécessaire, des frais de nettoyage peuvent s'appliquer si des traces d'adhésif demeurent ou que les surfaces sont endommagées après le démontage.

8.4 Véhicules motorisés en démonstration

À l'intérieur du Centre de foires, les véhicules et équipements munis d'un moteur à combustion interne doivent respecter les Exigences en prévention incendie applicables aux événements sur le site d'ExpoCité.

8.5 Ballons et confettis

L'utilisation de ballons gonflés à l'hélium est restreinte dans les salles d'exposition et doit être préautorisée. Si des ballons doivent être récupérés au plafond après vos activités, des frais seront applicables. Il en va de même pour les confettis et paillettes, dont l'utilisation peut entraîner des frais de nettoyage importants. Veuillez préciser vos intentions à votre promoteur.

8.6 Pyrotechnie - présence de fumée

La pyrotechnie intérieure est soumise à des règles strictes. Toute utilisation de machine à fumée doit être préalablement autorisée. À la suite de l'analyse de votre projet, une escouade fumigène pourrait devoir être déployée à vos frais. Le service de sécurité d'ExpoCité doit être prévenu avant la mise en fonction de l'appareil afin d'éviter le déclenchement de l'alarme incendie.

8.7 Échantillons alimentaires

Aucune nourriture ou boisson ne peut être distribuée, vendue ou donnée en échantillon sans l'autorisation préalable écrite d'ExpoCité. Veuillez adresser une demande à votre promoteur. Si une dégustation est autorisée, l'exposant doit se conformer à toutes les lois, les ordonnances et les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

Voir le formulaire d'autorisation (échantillonnage) - exposant ainsi que le document Politique d'échantillonnage et de distribution d'aliments et boissons pour plus de détails.

8.8 Alcool – permis

ExpoCité et son concessionnaire alimentaire détiennent tous les permis d'alcool requis. Ils sont les seuls autorisés à détenir ou à servir des produits alcoolisés à l'intérieur du Centre de foires et du pavillon Guy-Lafleur. Tout alcool non timbré sera immédiatement confisqué. Un refus d'obtempérer mènera à l'expulsion des lieux.

8.9 Distribution d'autocollants

Il est strictement interdit de faire la distribution d'autocollants.

8.10 Commandites, promotion et médias

Toute présence d'un commanditaire susceptible d'être en concurrence avec les commanditaires d'ExpoCité doit être mentionnée sous réserve d'approbation. Pour tout projet d'activation, d'échantillonnage ou de présence média, validez les conditions et possibilités avec votre promoteur.

8.11 Concours

L'exposant est responsable d'obtenir les permis nécessaires au déroulement d'un concours promotionnel à son kiosque. En aucun cas, les concours ne doivent engager ExpoCité ou le promoteur.

8.12 Tabac et vapotage

ExpoCité a le plaisir d'offrir un environnement sans fumée. Il est donc interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur du Centre de foires et du pavillon Guy-Lafleur, sans aucune exception.

8.13 Enfants

Notez que pour leur sécurité, il est interdit aux enfants de moins de 16 ans de circuler dans le Centre de foires et le pavillon Guy-Lafleur lors des périodes de montage et de démontage.

8.14 Animaux

Seuls les chiens d'assistance pour personnes handicapées sont autorisés dans le Centre de foires et le pavillon Guy-Lafleur. La présence d'autres animaux doit faire l'objet d'une approbation préalable par les représentants d'ExpoCité.

8.15 Bonne conduite

Les exposants ne doivent rien faire qui puisse incommoder, gêner ou nuire aux droits d'ExpoCité, du promoteur ou des autres locataires ou exposants. Le promoteur et ExpoCité se réservent le droit de refuser ou d'expulser toute personne qui est jugée indésirable ou qui, d'une façon quelconque, entrave le bon fonctionnement de l'événement.

9.
Information générale

9.1 Restauration

Les visiteurs du Centre de foires ont la possibilité de déjeuner, dîner ou souper sur place. Les horaires peuvent varier et sont conçus en fonction des activités des événements en cours.

- Le Comptoir : un casse-croûte permanent, est situé dans le foyer principal du Centre de foires.
- Café Vittoria : un comptoir café, est situé dans le foyer principal du Centre de foires.
- La petite brasserie : un restaurant complet de 150 places offrant un cadre relaxant et suscitant le réseautage, est situé dans le foyer principal du Centre de foires. Les clients peuvent privatiser cet espace pour une soirée ou un lunch.

CENTRE DE FOIRES

ExpoCité | Ville de Québec